

Exercice n° 73

Maux de tête



Les chiffres officiels sont formels, environ 20 % de la population française souffrent de cette pathologie, l'Organisation mondiale de la santé estimant quant à elle qu'elle représente la deuxième maladie la plus invalidante au monde pour les moins de 50 ans, voire la première chez les femmes qui sont plus touchées que les hommes. Une journée lui est même consacrée chaque année au niveau européen. On ne parle pas là du mal de tête occasionnel après une soirée bien arrosée ou un concert bien tonitruant, désagrément qui disparaît avec un antalgique banal et ne laisse qu'un mauvais souvenir. Non, il s'agit de ces crises particulières qu'on appelle migraines. Parfois considérées avec désinvolture par l'entourage, elles font pourtant vivre un enfer à ceux qui en sont victimes. Différentes des simples céphalées, elles s'accompagnent de nausées, d'intolérance au bruit et à la lumière. Leur déclenchement est sensible au moindre changement environnemental. Elles peuvent ainsi être provoquées par une multitude de facteurs : stress, chaleur, fatigue, manque d'aération dans une pièce, alimentation, lumière forte, odeurs, etc., chaque malade ayant une ou plusieurs susceptibilités. Ceux qui en souffrent se voient dans l'obligation de s'enfermer dans le noir, incapables du moindre mouvement, l'hospitalisation étant parfois nécessaire. Cela entraîne une coupure totale avec les milieux familial et professionnel, le malade étant dans l'incapacité d'honorer ses obligations et sa vie relationnelle. Dans le cas d'une chronicité de la maladie, la moitié des patients doivent s'absenter de leur emploi régulièrement et certains ne peuvent plus du tout assurer un travail. Une très grosse majorité avoue avoir beaucoup de difficultés à assurer le quotidien dont s'occuper de leurs enfants et de leur intérieur. À la douleur physique s'ajoute la douleur morale avec le sentiment que cette maladie gâche complètement la vie de ceux qui en sont victimes, pouvant aller jusqu'à la dépression et même au suicide.

Une réponse thérapeutique existe cependant depuis longtemps, avec deux composantes médicamenteuses ; l'une, épisodique, pour calmer la douleur de la crise, l'autre visant à espacer ces crises et diminuer leur durée et intensité par un traitement de fond. Malheureusement, des effets secondaires sont à craindre : endormissement, défaut de concentration, augmentation de l'appétit, donc prise de poids. Aujourd'hui, une nouvelle génération de médicaments arrive sur le marché. Ils agissent directement sur le neuromédiateur responsable de la douleur et permettent de couper court à la crise dès son origine. Sans effets secondaires importants, leur prise n'est plus quotidienne mais mensuelle. Malheureusement, la Sécurité sociale ne les rembourse pas malgré un coût important et sûrement prohibitif pour des budgets modestes.

Questions

1. La migraine est-elle une pathologie reconnue handicapante ?
2. Nécessite-t-elle parfois une hospitalisation ?
3. Est-elle répandue dans le monde ?
4. Êtes-vous concerné par cette pathologie ?